

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2014 À 19:30 HEURES :**

À la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2014 à la salle municipale, sont présents les conseillers(ères) : Diane Talbot, Éric Mageau, René Rivard, France Martel, Donald Lachance et Stanley Boucher sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

### **Ouverture de la séance ordinaire à 19:30 heures.**

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

## **2014-07-125 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

### **1. Ouverture**

1.1 Ouverture

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

### **3. Adoption des procès-verbaux:**

3.1 Séance ordinaire du 2 juin 2014 à 19 h 30

3.2 Séance extraordinaire du 16 juin 2014 à 11 h 00

### **4. 1<sup>ère</sup> période de questions**

**(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).**

### **5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**

Aucune

### **6. Information au conseil et correspondance**

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de juin 2014.

### **7. Rapports des comités**

7.1 Finances – Subventions :

7.1.1 Adoption des comptes à payer;

7.1.2 Dépôt du rapport financier en date du 30 juin 2014.

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

### **8. Affaires nouvelles**

8.1 Résolutions à adopter:

8.1.1 Remplacement de deux clapets de retenue et d'un purgeur d'air au poste Contour;

8.1.2 Remplacer les 6 portes aux chalets du parc Dubreuil et de la piscine;

8.1.3 Nomination au comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

8.1.4 Recommandation du C.C.U. – demande de dérogation mineure 2014-05-0001, madame Lucie Huard;

8.1.5 Recommandation du C.C.U. – demande de dérogation mineure 2014-05-0002, monsieur Richard Lessard;

8.1.6 Résolution pour l'acceptation de l'offre du soumissionnaire pour l'emprunt par billets au montant de 442,200 \$ – en vertu du règlement no.576-A;

8.1.7 Résolution pour réaliser l'emprunt au montant de 442,200 \$ par billet;

8.1.8 Installation d'une lumière de rue à l'intersection des rues Mont-Blanc et de l'Everest;

8.1.9 Liste de destruction des documents.

**9. Adoption des règlements**

9.1 Second projet de Règlement no. 584 - modifiant le règlement de lotissement no.437 afin d'autoriser les lots de copropriété et cadastre verticaux (Condo) et les dimensions minimales des lots non-desservis;

9.2 Règlement d'emprunt no. 585 – règlement d'emprunt de 398,500 \$ pour la mise aux normes des biodisques et du poste de pompage Blouin.

**10. Avis de motion à donner**

10.1 Changement d'usage au règlement de zonage no. 436.

10.2 Règlement numéro 583A – concernant un emprunt, mise aux normes de l'eau potable

**11. Varia affaire nouvelle**

Aucune.

**12. 2ième période de questions**

**(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour)**

**13. Levée de la séance ordinaire**

Prochaine séance ordinaire : Lundi le 4 août 2014 à 19 h 30.

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 juillet 2014 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

3.1

**2014-07-126 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2014 :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2014 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

3.2

**2014-07-127 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 2014 :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juin 2014 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

4.

**1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 36)**  
**(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)**  
**Procédure à suivre pour poser une question.**

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

**Monsieur Jean-Guy Larouche:**

- S'il y a deux types de citoyens dans la municipalité, alors pourquoi faire une plainte par écrit ;
- Demande à la mairesse des excuses pour avoir mentionné que j'étais dans une secte.

**Madame Marie-Claire Tardif** demande des explications concernant le SAE (Service animation estivale).

**Madame Maryse Rodrigue** demande le remboursement des frais supplémentaires SAE.

**Madame Marie-Pierre Trudeau**, SAE, pourquoi la Municipalité ne paie pas l'écart cette année et faire le changement l'an prochain.

**Madame Annie Grégoire**, SAE, mentionne que la prise de décision de la Municipalité ne respecte pas l'entente qu'avaient les parents.

**Monsieur Alexandre Deleseleuc** demande s'il y a un lien entre l'engagement de la personne ressource aux loisirs et la hausse de l'inscription au SAE.

**Monsieur Steve Tessier** demande si l'on peut annuler l'inscription du SAE et se faire rembourser.

**Monsieur Roch Bélanger :**

- Mentionne que le déficit est absorbé par les parents ;
- Demande si les frais chargés au SAE appartiennent à la Municipalité.

**Monsieur Mathieu Roy** demande la raison de l'embauche d'une directrice en loisirs si on ne connaît les orientations que l'on veut se donner.

**Monsieur Rémy Robert :**

- Dépose une pétition pour vitesse excessive sur chemin Biron et demande trois choses :
  - réduire la vitesse de 70km à 50km ;
  - Installer un arrêt à l'angle de la rue Jaro et du chemin Biron et un autre à l'angle de la rue du Mont-Blanc et du chemin Biron ;
  - Accroître la surveillance policière.

**Monsieur André Tousignant** mentionne que le chemin Biron était une priorité pour la SQ.

**Madame Pierrette Hardy** concernant le financement du système de communication sur trois ans.

**FIN DE LA 1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 56.**

6.1

**DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de correspondance pour le mois de juin 2014 et en fait la lecture.

2014-07-128 7.1.1. **COMPTES À PAYER :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 30 juin 2014 au montant de **331,165.30 \$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

7.1.2 **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER :**

Le directeur général dépose le rapport financier en date du 30 juin 2014 et en informe le conseil.

7.2 **RAPPORT DES COMITÉS :**

**Madame la Mairesse Nathalie Bresse :**

- Donne de l'information concernant :
  - La MRC et un avis de motion qui a été déposé afin de permettre la construction en zone inondable.

**Madame Diane Talbot :**

- Donne de l'information concernant :
  - Le Transport du Bonheur existera depuis 35 ans en 2015 ;
  - Le transport en commun et sur réservation. Le mode taxi est à l'étude car le coût est très élevé. Dans le trajet du transport en commun il y aura un point au Centre Hospitalier « Hôtel-Dieu »

**Monsieur Éric Mageau :**

- Donne de l'information concernant :
  - La voirie : l'installation des bornes 911 ;
  - Une première mise en forme et l'épandage de calcium a été faite ;
  - Le pavage d'asphalte a été fait sur les diverses rues, ponceau du chemin Galipeau, location de la pelle à partir du mois d'août.

**Monsieur René Rivard :**

- Donne de l'information concernant :
  - Le compte rendu de la fête de la Saint-Jean, Salon des artisans le 9 novembre, inscription à faire le plus tôt possible.

**Madame France Martel :**

- Donne de l'information concernant :
  - L'urbanisme, le nombre de permis a diminué mais la valeur des constructions a augmentée.
  - La tournée pour les inspections des piscines et des abris tempo sont à compléter. ;
  - La Chambre de Commerce a fait son tournoi de golf ;
  - Rencontre pour le Québec Central, la plupart des municipalités qui sont impliquées sont intéressées.

**Monsieur Donald Lachance :**

- Donne de l'information concernant :
  - La Régie des incendies a remercié le directeur adjoint M. Albert Lemelin de ses services et procédera au recrutement d'un nouveau directeur.

**Monsieur Stanley Boucher :**

- Donne de l'information concernant :
  - La vidange des étangs est terminée et le coût est moins élevé que prévu ;
  - L'appel d'offres pour les travaux de traitement de l'eau potable, elles seront ouvertes le 14 juillet prochain ;
  - L'environnement, les terrains sont envahis par le nerprun bourdaine.

8.1.1

**2014-07-129 REMPLACEMENT DE DEUX CLAPETS DE RETENUE ET D'UN PURGEUR D'AIR AU POSTE CONTOUR :**

**CONSIDÉRANT QUE** pour le bon fonctionnement au poste de pompage Contour, le remplacement des clapets de retenue et d'un purgeur d'air serait nécessaire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Pompex est le fournisseur de nos postes de pompage, nous leur avons demandé un prix pour effectuer les travaux;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise le remplacement de deux clapets de retenue et d'un purgeur d'air pour le poste de pompage Contour au montant de 8,413.79 \$ plus taxes.

**Poste budgétaire : 02-415-00-521**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.2

**2014-07-130 REMPLACER LES 6 PORTES AUX CHALETS DU PARC DUBREUIL ET DE LA PISCINE :**

**CONSIDÉRANT QUE** les 3 portes du chalet au parc Dubreuil et les 3 portes du chalet à la piscine sont à remplacer, nous avons demandé des prix au Centre de rénovation BMR G. Doyon à East Angus;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise l'achat des portes et la quincaillerie nécessaire pour le remplacement des 6 portes tel que mentionné au montant de 4,483.35 \$ plus taxes.

**Poste budgétaire : 02-701-50-522**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.3

**2014-07-131 NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) :**

**CONSIDÉRANT QUE** selon le règlement numéro 381 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) stipule à l'article 2.4 la composition du comité et à l'article 2.5 la durée du mandat;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner nomme :

- monsieur Jules Cadorette président, siège no.1- durée 2 ans;
- monsieur Jules Ellyson membre, siège no.2 – durée 1 an;
- monsieur Pierre Roberge membre, siège no.3 – durée 2 ans;
- madame Nathalie Bresse mairesse et membre, siège no.4 – durée 1 an;
- madame France Martel conseillère et membre, siège no.5 – durée 2 ans.

**QU'** une somme de 25.00 \$ sera versée aux 3 membres qui représentent les citoyens comme jeton de présence pour défrayer leurs dépenses.

Cette résolution annule et remplace la résolution numéro 2014-06-115

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2014-07-132 <sup>8.1.4</sup> **RECOMMANDATION DU C.C.U. – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2014-05-0001, MADAME LUCIE HUARD :**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de madame Lucie Huard et recommande au conseil municipal d'approuver la dérogation mineure numéro 2014-05-0001;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'approuver la dérogation mineure no. 2014-05-0001;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2014-07-133 <sup>8.1.5</sup> **RECOMMANDATION DU C.C.U. – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2014-05-0002, MONSIEUR RICHARD LESSARD :**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de monsieur Richard Lessard et recommande au conseil municipal d'approuver la dérogation mineure numéro 2014-05-0002;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'approuver la dérogation mineure numéro 2014-05-0002;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2014-07-134 <sup>8.1.6</sup> **RÉSOLUTION POUR L'ACCEPTATION DE L'OFFRE DU SOUMISSIONNAIRE POUR L'EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 442,200\$ - EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 576A :**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre qui lui est faite de **la Financière Banque Nationale** pour son emprunt par billets en date du 15 juillet 2014 au montant de 442 200 \$ effectué en vertu du Règlement d'emprunt numéro 576A. Ce billet est émis au prix de **98.26 \$** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

16 600 \$	1.70 %	15 juillet 2015
17 100 \$	2.05 %	15 juillet 2016
17 600 \$	2.20 %	15 juillet 2017
18 100 \$	2.35 %	15 juillet 2018
372 800 \$	2.50 %	15 juillet 2019

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2014-07-135 <sup>8.1.7</sup> **RÉSOLUTION POUR RÉALISER L'EMPRUNT AU MONTANT DE 442,200\$ PAR BILLET :**

**ATTENDU QUE** conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité d'Ascot Corner souhaite emprunter par billet un montant total de 442 200 \$ :

Règlements d'emprunt numéro	Pour un montant de \$
576A	442 200 \$

**ATTENDU QU'** à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QU'** un emprunt par billet au montant de 442 200 \$ prévu au Règlement d'emprunt numéro 576A soit réalisé;

**QUE** les billets soient signés par madame Nathalie Bresse, mairesse et monsieur Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier ;

**QUE** les billets soient datés du 15 juillet 2014;

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

**QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2015</b>	<b>16 600 \$</b>
<b>2016</b>	<b>17 100 \$</b>
<b>2017</b>	<b>17 600 \$</b>
<b>2018</b>	<b>18 100 \$</b>
<b>2019</b>	<b>18 700 \$ (à payer en 2019)</b>
<b>2019</b>	<b>354 100 \$ (à renouveler)</b>

**QUE** pour réaliser cet emprunt la Municipalité d'Ascot Corner émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 juillet 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 576A, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.8

**2014-07-136 INSTALLATION D'UNE LUMIÈRE DE RUE À INTERSECTION DES RUES DU MONT-BLANC ET DE L'EVEREST :**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a comme politique d'installer des lumières de rues à chacune des intersections des rues;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner demande à Hydro Sherbrooke de procéder à l'installation d'une lumière de rue à l'intersection des rues du Mont-Blanc et de l'Everest.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.9

**2014-07-137 LISTE DE DESTRUCTIONS DES DOCUMENTS :**

**CONSIDÉRANT QUE** les archivistes ont procédé à la mise à jour des documents à détruire;

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des documents à détruire doit-être approuvée par le conseil;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner approuve la liste des documents à détruire telle que déposée par le directeur général.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

9.1

**2014-07-138 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 584 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 437 AFIN D'AUTORISER LES LOTS DE COPROPRIÉTÉ ET CADASTRE VERTICAUX (CONDO) ET LES DIMENSIONS MINIMALES DES LOTS NON-DESSERVIS :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Marlel **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité adopte le second projet de règlement numéro 584 afin de modifier le règlement de lotissement numéro 437 pour autoriser les lots de copropriété et cadastre verticaux (Condo) et les dimensions minimales des lots non-desservis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

9.2

**2014-07-139 RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 585 AU MONTANT DE 398,500 \$ POUR LA MISE AUX NORMES DES BIODISQUES ET DU POSTE DE POMPAGE BLOUIN ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité adopte le Règlement d'emprunt numéro 585 au montant de 398,500 \$ pour la mise aux normes des biodisques et du poste de pompage Blouin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**



10.1

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 586 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 436 POUR UN CHANGEMENT D’USAGE :**

**AVIS DE MOTION** est donné par la conseillère France Martel, qu’à une séance ordinaire subséquente le conseil municipal adoptera le règlement numéro 586 afin de modifier le règlement de zonage numéro 436 pour un changement d’usage.

Selon l’article no. 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l’adoption du règlement.

10.2

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 583A CONCERNANT UN EMPRUNT – MISE AUX NORMES DE L’EAU POTABLE :**

**AVIS DE MOTION** est donné par la conseillère **Diane Talbot**, qu’à une séance ordinaire subséquente le conseil municipal adoptera le règlement d’emprunt numéro 583A concernant des travaux de mise aux normes de l’eau potable (arsenic).

Selon l’article no. 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l’adoption du règlement.

12.

**2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 H 35.**

**(Durée de 15 minutes sur les points de l’ordre du jour seulement)**

**Procédure à suivre pour poser une question.**

Toute personne doit, après s’être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s’exprimer l’ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

**Monsieur Yvon Bilodeau :**

- Concernant le coût pour le taxi comme mode de transport, environ 100 \$ par transport ;
- Concernant la raison pour laquelle on voulait installer une borne 911 chez lui alors qu’il avait mentionné qu’il n’en voulait pas ;
- Les chiffres « numéro civique » sont-ils disponibles

**Monsieur Serge Dubé :**

- Concernant certains comptes sur la liste des comptes à payer ;
- Route 112 ; dans le terre-plein et autres sur la route 112, les lumières de rue sont défectueuses.

**Madame Dolorès Pépin :**

- Mentionne que l’autobus arrête le long de la Route 112 et non dans le stationnement de l’hôtel de ville ;
- Mentionne que la rampe de l’escalier au bureau de poste est défectueuse.

**Monsieur Fabien Morin** demande la possibilité d’offrir aux autres municipalités de remplir notre poche aux étangs.

**Madame Pierrette Hardy** concernant les travaux d’excavation à une résidence de la route 112 direction East Angus.

**FIN DE LA 2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 9 H 58.**

13.

**2014-07-140 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **QUE** la séance ordinaire soit levée à 9 h 58.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

**PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE :** Lundi le 4 août 2014 à 19 h 30.

---

DANIEL ST-ONGE  
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

---

NATHALIE BRESSE, MAIRESSE